

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE

## AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE, PAR LA SOUSSIGNÉE, Maryse Desbiens, Directrice générale / secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Eugène, que :

- Le règlement numéro 543, « règlement modifiant le règlement # 360 sur la vidange de boues de fosses septiques » est adopté par le Conseil de ladite municipalité lors d'une session ordinaire le 1<sup>er</sup> juin 2020.

Le règlement # 543 est entré en vigueur le 3 juin suite l'affichage de ce règlement.

Ce règlement peut-être consulté au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture.

### **DONNÉ À SAINT-EUGÈNE**

Ce troisième jour du mois de juin 2020

Maryse Desbiens  
Directrice générale / secrétaire-trésorière